

MAIRIE DE LOCMIQUELIC

Travaux D781

NOUS, Eric PATUREL, Maire de la Commune de LOCMIQUELIC,
Vu le Code de la Route,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2213-2/2
Considérant, la nécessité de réglementer la circulation et le stationnement, pour des raisons de sécurité,

ARRÊTONS

Article 1 :

A compter du 07 avril 2026 au 10 avril 2026 et du 04 mai 2026 au 13 mai 2026 ;

La circulation sur la D781 s'effectuera en chaussée rétrécie sur la D 781 afin d'effectuer des travaux de réseaux.

Article 2 :

L'entreprise SADER Réseaux est chargée de la mise en place de la signalisation réglementaire et des déviations.

Article 3 :

La Gendarmerie et la Police municipale sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

LOCMIQUELIC, le 31 mars 2026

Monsieur le Maire,

Eric PATUREL.

